

**Conseil Municipal du 11 décembre 2020 – 18 h**  
**COMPTE RENDU N°6**

Présents : Magalie BILHAC, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET (au point 7), Isabelle SILHOL, Sébastien SILHOL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA  
Absents excusés : Éric BONAFE, Pauline SOULAIROL,

**1 – Election du secrétaire de séance**

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

**Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire de séance.**

**2 - Adoption du P.V. de la réunion du 9 octobre 2020**

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 9 octobre 2020.

**Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 9 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.**

**3 – Décision modificative - budget commune**

Madame BILHAC présente au conseil municipal des modifications de crédit au budget communal.

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
6413	Personnel non titulaire	-5 000			
6531	Indemnités	5 000			
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>		

Investissement

Dépenses			Recettes		
2111-000	Terrains nus	20 000			
2184-201	Mobilier	5 000			
2313-192	Réhabilitation cœur village tranche 2	-16 000			
2315-196	Parvis coopérative	-9 000			
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>		

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications de crédits présentées.**

**4 –Modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Brunel, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel 90%, a été mutée dans une autre collectivité depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Un appel à candidature a été effectué sur le site emploi territorial de centre de gestion de la Fonction publique territoriale. Le poste ouvert actuellement est un poste à temps complet occupé par un agent à temps partiel.

Il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit afin de créer un poste d'adjoint administratif principal à 28h hebdomadaire et de mettre à jour le tableau des emplois de la commune.

Emploi	Cadre d'emploi	Catég	Durée hebdo poste	Ancien effectif	Nouvel effectif	Agent en poste
<b>Service administratif</b>						
Secrétaire de mairie	Attaché Rédacteur	A B	35h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps partiel 80% (28h)</li> </ul>
Secrétaire	Adjoint administratif	C	35h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps partiel 90% (31.5h)</li> </ul>
<b>Secrétaire</b>	<b>Adjoint administratif</b>	<b>C</b>	<b>28h</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe – nomination au 01/01/2021</b></li> </ul>
Chargée d'accueil	Adjoint administratif	C	21h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 adjoint administratif</li> </ul>
<b>Service technique</b>						
Responsable des services techniques	Technicien	B	35h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 technicien principal 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>
Agent bâtiment / voirie / espaces verts	Agent de maitrise	C	35h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 agent de maitrise principal</li> </ul>
Agent technique	Adjoint technique	C	21h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 adjoint technique</li> </ul>
Agent d'entretien et du périscolaire	Adjoint technique	C	35h	3		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 adjoint tech principal 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>2 adjoints techniques</li> </ul>
<b>Service scolaire</b>						
Agent école maternelle	ATSEM Adjoint technique	C	32h 28h	1 1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>1 ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe en disponibilité</li> </ul>
<b>Service animation</b>						
Coordonnateur école de musique	Adjoint d'animation	C	28h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>
Animateur périscolaire / éducateur sportif	Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	35h	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 éducateur des APS</li> </ul>
<b>Contractuels</b>						
Professeurs de musique	Intervenant extérieur		selon besoin	8		
Agent technique	Agent non titulaire Contractuel Contrat aidé de l'Etat		selon besoin	2		

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois et des effectifs de la commune.**

### **5 – Cession chemin des Carrierous**

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une demande des consorts BONAFE pour une cession gratuite de la parcelle C 1634 de 93 m<sup>2</sup> située au chemin des Carrierous. Cette parcelle a été créée lors de l'ancien emplacement réservé du Plan d'Occupation des Sols afin d'élargir la voie. Cependant, la cession n'a jamais eu lieu. Il convient de régulariser la situation.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession gratuite de la parcelle C 1634 appartenant aux consorts BONAFE et mandate Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

### **6 – Exonération de loyer**

Madame BILHAC expose au Conseil Municipal que le 2<sup>ème</sup> confinement dû à la situation sanitaire a obligé à nouveau les commerces à fermer durant tout le mois de novembre. Il convient de délibérer afin de décider de l'éventuelle exonération du loyer de Manon Coiffure.

Madame BILHAC rappelle au Conseil que les kinés n'ont pas arrêté leur activité durant ce 2<sup>ème</sup> confinement.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à la majorité l'exonération du loyer de novembre 2020 de Manon coiffure.**

### **7 – Tarifs des régies**

Madame SILHOL présente au Conseil Municipal les tarifs 2020 des régies de photocopies/fax, des droits de place et publication, de cantine/garderie, du journal mensuel Le Pérotois et des animations du village.

Elle présente pour rappel les tarifs des salles, des logiverts et de l'école de musique qui ont été délibérés dans la séance du 9 octobre 2020.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2021 suivants :**

- Photocopies / fax

	<b>N&amp;B</b>	<b>Couleur</b>
Photocopie A4 recto	0.30 €	0.60 €
Photocopie A4 recto verso	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto verso	0.90 €	1 €
Fax / mail	3.00 €	

- Droit de place publication

	<b>Tarif</b>
Droit de place	1 €
Publication	1 €

- Journal mensuel

Dimension encart	Montant par numéro	Montant à l'année
5x8 cm	30 €	100 €
5x16 ou 8x10 cm	50 €	180 €
10x16	80 €	320 €

Pour les encarts d'une dimension supérieure, le prix sera calculé au prorata sans réduction.

Dit que les encarts devront être déposés avant le 15 du mois.

- Animations du village

10 € par an et par personne

- Cantine/Garderie

#### CANTINE

50 tickets cantine	200 euros	
10 tickets cantine	42 euros	
unité ticket cantine	5 euros	
Abonnement annuel	480 euros - 450 si 2 enfants ou +	(cantine + garderie du midi)

#### GARDERIE

50 tickets garderie	70 euros	
10 tickets garderie	18 euros	
unité ticket garderie	2 euros	
Abonnement annuel	1 garderie par jour lundi mardi jeudi vendredi	90 euros
	1 garderie par jour lundi mardi mercredi jeudi vendredi	110 euros
	2 garderies par jour lundi mardi jeudi vendredi	150 euros
	2 garderies par jour lundi mardi mercredi jeudi vendredi	180 euros

- Gîtes et logiverts.

	Saison Juillet août	Hors Saison	Vacances Scolaires toutes zones
<b><u>Logiverts</u></b>			
2 nuits	/	<b>130</b>	<b>170</b>
Semaine	<b>405</b>	<b>260</b>	<b>330</b>
la nuit supplémentaire	/	<b>60</b>	<b>80</b>
Logiverts 1 - 2 - 3	<b>440 hors charges</b>		
<b><u>Gîte Mairie 2 pers</u></b>			
2 nuits	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
semaine	<b>140</b>	<b>110</b>	<b>110</b>

**Caution demandée : 150 € - Location de draps : 10 € par lit/semaine**

- Salles communales

Salle	Tarif	caution
Salle le Peyral haut	<b>50 €</b> , réservé aux Pérotois <b>Location jusqu'à 4h du matin</b>	500 €
Salle le Peyral	Salle <b>700 €</b> Du vendredi soir 16h au lundi matin 8h <b>+ 100 € par jour supplémentaire</b>  Location des nappes <b>6 € l'unité</b> Nettoyage salle <b>180€</b>  Un tarif préférentiel de <b>180 €</b> sera appliqué aux Pérotois pour la location de la salle lors d'événements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite.  Gratuité lors d'obsèques	1 000 €
Salle Jacques Brel	<b>150 €</b> la demi-journée <b>250 €</b> la journée	750 euros
Salle Fréjaville	Prêt exclusivement avec J. Brel pour utilisation de loges	
Salle Oromakos	<b>Gratuit</b> réservé aux Pérotois <b>Location jusqu'à 22h seulement</b>	500 euros

- Ecole de musique

Objet	Tarif	Observations
<b>Cours d'instrument</b>	73 €/mois ou 219 €/trimestre ou 657 €/an 60 €/mois ou 180€/trimestre ou 540 €/an pour Péret et les communes associées	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
<b>Cours collectifs d'éveil musical 3-4 ans et 5-6 ans.</b>	30 €/mois ou 90 €/trimestre ou 270 €/an	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année
<b>Atelier percussion</b>	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 45 €/trimestre ou 135 €/an pour les personnes extérieures  Un tarif préférentiel de 10€/personne pourra être appliqué aux groupes de 7 personnes minimum (collectivités, associations...) en concluant un partenariat.	1 cours par mois Paiement uniquement au trimestre ou à l'année.
<b>Ensemble vocal</b>	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 20 € par mois pour les personnes extérieures	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
<b>Musique traditionnelle</b>	30 € par an	1 répétition par mois 1 cours pupitre par trimestre
Il convient également de préciser que pour toute adhésion à l'école de musique en cours d'année, le tarif sera calculé au prorata temporis. De même, en cas de départ de l'école de musique en cours d'année pour cause de force majeure (déménagement, perte d'emploi), l'abonnement pourra être remboursé au prorata temporis.		

### **8 – Membres CCAS**

Madame BILHAC rappelle au Conseil Municipal que les membres du CCAS ont été nommés lors de la séance du 19 juin 2020 : Mesdames Magalie BILHAC, Muriel HUHOL, Bernadette DEL-ROX, et Monsieur Grégory GUIZIOU.

Compte tenu du fait que Madame Stéphanie JEUNET serait intéressée pour y siéger, le conseil municipal est invité à délibérer. Il est rappelé au Conseil que le CCAS se compose obligatoirement d'une part égale entre le nombre de conseillers municipaux et de représentants d'associations.

Les représentants actuels sont Cathy GALONNIER, Eliane SOULAIROL, Maryse SAUVAIRE et Francis CHABAUD.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des membres du Centre Communal de l'Action Sociale comme suit :**

**Magalie BILHAC, Muriel HUHOL, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET.**

### **9 – Rétrocession voirie lotissement L'Olivier**

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal une demande de TFImmobilier de rétrocession de voirie et des espaces publics au lotissement L'Olivier.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rétrocession à la commune de la voirie et des espaces publics du lotissement l'Olivier et mandate Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

### **10- Local boulangerie - communauté de communes du clermontais**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Clermontais propose à la commune de racheter l'ancien local de la boulangerie situé rue Paul Valéry pour un montant de 167 000 €.

**Point reporté**

### **11- CDG34 – protection sociale complémentaire**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la séance du 28 août 2020 il a été décidé de participer à la mise en concurrence du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault pour la protection sociale complémentaire avec une participation de 5 € par agent.

Elle informe le Conseil que le Comité technique du centre de gestion a donné un avis favorable à cette proposition.

Il convient de délibérer afin de mandater le centre de gestion pour cette mise en concurrence.  
**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune de Péret à la mise en concurrence réalisée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale au sujet de la protection sociale complémentaire des agents.**

### **12- Cession avenue Jean Mermoz**

Monsieur ZARAGOZA informe le Conseil municipal qu'une procédure de cession gratuite entre la commune et Madame Berthe Galonnier est en cours avenue Jean Mermoz.

Madame Galonnier cède la parcelle B 1320 d'une contenance de 42 m<sup>2</sup> dans le but d'élargir la voie.

Il convient de délibérer afin de régulariser cette cession par un acte notarié.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession gratuite de la parcelle B1320 appartenant à Madame Berthe GALONNIER et mandate Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

### **13 - Informations au Conseil Municipal :**

#### Décisions du Maire

##### a) Déclaration d'intention d'Aliéner - Non exercice du droit de préemption

12/10/2020 vente par SCCV domaine de campores d'un appartement située domaine de Campores

23/10/2020 vente par Mme Roselyne ARNAUD d'un terrain à bâtir situé chemin de la Pradalenque

02/11/2020 vente par M Philippe FORMENTIN de terres situées lieu-dit Roque de Navas

12/11/2020 vente par Mme Colette GAZAN de landes situées lieu-dit Les Combes et Montadelle

13/11/2020 vente par M Jacques DOMINGUES d'un appartement situé domaine de Campores

04/12/2020 vente par M Guy DESTHOMAS d'un terrain d'agrément situé lieu-dit Les Vignals

##### b) Autres Décisions

### **14 - Questions diverses**

#### - Jardins partagés – Asphodèle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une requête déposée contre la commune auprès du tribunal Administratif par l'association Asphodèle au sujet de l'opposition à la déclaration préalable de travaux DP03419720P0022.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se défendre et d'ester en justice. Le Conseil mandate le cabinet VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER & associés, 11 bis rue de la Loge 34000 Montpellier, pour représenter la commune de Péret dans cette affaire.**

Le secrétaire  
Bruno CASTES

le Maire  
Isabelle SILHOL